REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

SLRB

DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

INDICATIONS DE SERVICE (cadre réservé à la S.I.S.P.)

Date de réception : ..... N° Local .....

Type de logement : ..... Mutation : ☐ oui ☐ non, taille du logement occupé : .....

Avant de remplir ce questionnaire, vérifiez que vous remplissez toutes les conditions reprises dans le point 1 de la brochure. Veuillez compléter ce formulaire en lettres MAJUSCULES.
Un seul formulaire pour toute la Région de Bruxelles-Capitale permet de vous inscrire auprès de plusieurs sociétés. Les adresses de contact sont reprises dans la brochure.

1. CANDIDAT

Le numéro national est un élément essentiel de la candidature à un logement social. Vous pouvez le trouver :
■ sur votre carte SIS (mutuelle) ■ sur certaines cartes d'identité ■ sur certaines compositions de ménage

Nom :	
Prénom :	
Sexe : M - F	
Date de naissance :	
Lieu de naissance :	
N° registre national : ☐☐☐☐☐☐ ☐☐☐ ☐☐	
Profession :	
Handicapé : ☐ oui ☐ non	

CONJOINT OU COHABITANT

Nom :
Prénom :
Sexe : M - F
Date de naissance :
Lieu de naissance :
N° registre national : ☐☐☐☐☐☐ ☐☐☐ ☐☐
Profession :
Handicapé : ☐ oui ☐ non

Téléphone/GSM :
Autre n° :

2. ADRESSE

Rue :	Numéro :	Boîte :
Code postal :	Commune :	
Adresse courrier (si différente) :		
Chez : Nom :	Prénom :	
Rue :	Numéro :	Boîte :
Code postal :	Commune :	
Administrateur provisoire :		
Chez : Nom :	Prénom :	
Rue :	Numéro :	Boîte :
Code postal :	Commune :	Téléphone/GSM :

SPECIMEN

Version 2013

3. AUTRE(S) PERSONNE(S) FAISANT PARTIE DU MENAGE

Enfant à charge : enfant pour lequel un des membres du ménage perçoit des allocations familiales.
Dans ce cas, joignez l'attestation nominative de l'organisme de paiement.

Nom et prénom	Date de naissance	Sexe	Enfant(s) à charge	Lien de parenté	Numéro registre national (indispensable si l'enfant n'est pas à charge)	Handi-capé
1.		**M** **F**	**Oui** **Non**		□□□□□□ □□□ □□	**Oui** **Non**
2.		**M** **F**	**Oui** **Non**		□□□□□□ □□□ □□	**Oui** **Non**
3.		**M** **F**	**Oui** **Non**		□□□□□□ □□□ □□	**Oui** **Non**
4.		**M** **F**	**Oui** **Non**		□□□□□□ □□□ □□	**Oui** **Non**
5.		**M** **F**	**Oui** **Non**		□□□□□□ □□□ □□	**Oui** **Non**
6.		**M** **F**	**Oui** **Non**		□□□□□□ □□□ □□	**Oui** **Non**
7.		**M** **F**	**Oui** **Non**		□□□□□□ □□□ □□	**Oui** **Non**
8.		**M** **F**	**Oui** **Non**		□□□□□□ □□□ □□	**Oui** **Non**
9.		**M** **F**	**Oui** **Non**		□□□□□□ □□□ □□	**Oui** **Non**
10.		**M** **F**	**Oui** **Non**		□□□□□□ □□□ □□	**Oui** **Non**

SPECIMEN

4. ADAPTATION DU NOMBRE DE CHAMBRES PREVUES PAR LA REGLEMENTATION

Vous êtes un couple marié ou vivant maritalement et un des deux est une personne handicapée.

☐ **OUI** ☐ **NON**

Si oui, souhaitez-vous disposer d'une chambre supplémentaire ? ☐ **OUI** ☐ **NON**

Vous êtes un couple sans enfant et vous avez tous les deux moins de 35 ans ☐ **OUI** ☐ **NON**

Si oui, souhaitez-vous disposer d'une chambre supplémentaire ? ☐ **OUI** ☐ **NON**

5. BESOINS SPECIFIQUES DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

Si vous avez besoin d'un logement adapté à la circulation en chaise roulante, l'Association Nationale pour le Logement des Personnes Handicapées (ANLH) prendra contact avec vous pour analyser plus concrètement vos besoins, après que votre candidature ait été validée.

Y a-t-il dans votre ménage une ou plusieurs personnes qui présentent un handicap locomoteur permanent reconnu à plus de 66% (ou 9 points de perte d'autonomie) nécessitant un logement spécifique ?

☐ **OUI** ☐ **NON**

Si OUI

a) Jusqu'à quel étage la personne handicapée peut-elle monter sans disposer d'un ascenseur ?

- ☐ **rez-de-chaussée**
- ☐ **premier étage**
- ☐ **deuxième étage**
- ☐ **troisième étage**
- ☐ **quatrième étage**

b) Est-il nécessaire, pour un des membres du ménage :

– que les abords du logement soient accessibles en chaise roulante ? ☐ **OUI** ☐ **NON**

– de pouvoir circuler au moins partiellement (séjour et toilette) en chaise roulante dans le logement ? ☐ **OUI** ☐ **NON**

– que le logement soit totalement adapté à la circulation en chaise roulante ? ☐ **OUI** ☐ **NON**

c) Est-il nécessaire, pour un des membres du ménage, que votre logement soit relié à un service d'aide aux activités de la vie journalière (AVJ) ? ☐ **OUI** ☐ **NON**

6. REVENUS

DOCUMENTS À FOURNIR:

Tous les membres (majeurs) du ménage, qui ne sont pas enfants à charge, doivent joindre à leur demande **l'avertissement – extrait de rôle** relatif aux revenus perçus 3 ans avant la date de la demande (Exemple : revenus de 2010 pour une inscription en 2013, de 2011 pour 2014, ...) ; ou un document attestant de leurs revenus actuels.

En cas de problème ou pour tout complément d'information, adressez-vous à une des sociétés de la liste reprise sur la brochure accompagnant le formulaire.

Si un des membres du ménage qui n'est pas enfant à charge ne dispose pas de revenus, n'oubliez pas de joindre une déclaration sur l'honneur.

SPECIMEN

7. LES PRIORITES

ÊTES-VOUS	Si OUI	DOCUMENTS À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT afin de pourvoir bénéficier de ces titres de priorité
Un ménage dont le bailleur a mis fin au bail de manière anticipée ?		Lettre du bailleur conforme aux prescrits légaux. (Si problème renseignez-vous auprès d'une des sociétés).
Victime d'un événement présentant les caractéristiques de la force majeure, d'une calamité naturelle ou sociale entraînant la perte inopinée du logement occupé ?		Attestation(s) permettant d'établir le caractère fortuit et involontaire de la perte de logement.
Un ménage qui comprend au moins une personne handicapée		Attestation datant de moins de 5 ans, de tout organisme officiel agréé établissant un handicap **permanent d'au moins 66 %.**
Un ménage qui doit quitter un logement insalubre ?		Arrêté d'insalubrité lié à l'état constructif, délivré par le bourgmestre ou décision d'interdiction de mise en location prise par le Service d'inspection régionale entraînant la fermeture du logement.
Sous la menace d'une procédure de placement des enfants ?		Attestation du juge ou du directeur de l'aide à la jeunesse.
Locataire d'un logement inadapté d'une société immobilière de service public dont la demande de mutation est impossible ou non satisfaite après un délai d'un an ?		Attestation de la société.
Un ménage qui compte une ou plusieurs personnes qui ont été prisonnier(e)s ou invalide(s) de guerre ou leur(s) veuf(ve) (s) ?		Attestations(s) de l'organisme belge légalement habilité.
Bénéficiaire en fin de droit (1er jour de la 10e année de perception), d'une allocation de loyer suite à l'intervention de la Région dans le cadre de la législation en vigueur (ADIL) ?		Attestation du Ministère du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale.
Un ménage qui comprend au moins un enfant de moins de 6 ans atteint de saturnisme ?		Certificat médical spécifique attestant de cette situation conforme au modèle repris dans l'Arrêté Ministériel du 7 décembre 2001.

SPECIMEN

8. CHOIX DES SOCIETES IMMOBILIERES DE SERVICE PUBLIC

Veuillez cocher les cases vertes de votre choix. Vous devez obligatoirement choisir la S.I.S.P. dans laquelle vous déposerez votre formulaire.
Vous pouvez, également, opter pour d'autres communes ou d'autres S.I.S.P.

Limitez votre choix aux endroits où vous êtes prêts à habiter : au moment de l'attribution, le refus d'un logement adapté entraînera la radiation définitive de votre demande, dans toutes les sociétés. Vous ne pourrez pas vous réinscrire avant 6 mois.

	Foyer Anderlechtois 2020	HLS d'Auderghem 2040	La Cité Moderne 2050	Floréal 2060	Le Logis 2070	Sorelo 2100	Le Foyer Bruxellois 2140	Le Foyer Laekenois 2160	ASSAM 2170	Les Foyers Collectifs 2190	LOREBRU 2210	COBRALO 2224	Germinal 2225	Messidor 2227	Home Familial Bruxellois 2229	Le Foyer Etterbeekois 2270	Ieder Zijn Huis 2300	Le Foyer Forestois 2310	Le Home 2320	Les Villas de Ganshoren 2330	Le Foyer Ixellois 2400	Le Foyer Jettois 2410	Le Foyer Koekelbergeois 2430	Le Logement Molenbeekois 2500	Le Foyer St-Gillois 2560	Les HBM de St Josse-ten-Noode 2570	Le Foyer Schaerbeekois 2580	La Soc. Uccloise du Logt. 2620	Ville et Forêt 2650	Kapelleveld 2690	L'Habitation Moderne 2700	Les Locataires Réunis 2705	SCHS Woluwé-St-Pierre 2710
Anderlecht	■								■	■	■																						
Auderghem		■		■		■																											
Berchem-Ste- Agathe			■			■																											
Bruxelles «1000						■	■	■	■		■				■																		
Bruxelles Laeken						■		■			■								■														
Bruxelles N.O.H											■				■																		
Bruxelles Haren						■	■																										
Etterbeek						■										■																	
Evere						■							■		■		■																
Forest						■					■			■				■															
Ganshoren																			■	■													
Ixelles									■		■										■												
Jette						■																■											
Koekelberg			■																				■										
Molenbeek-St-Jean						■			■		■													■									
Saint-Gilles						■																			■								
Saint-Josse-ten-Noode						■																				■							
Schaerbeek						■																					■						
Uccle												■		■														■					
Watermael-Boistfort				■	■																								■				
Woluwe-St-Lambert																														■	■	■	
Woluwe-St-Pierre						■																								■			■

SPECIMEN

9. SITUATION PATRIMONIALE

Les soussignés déclarent sur l'honneur : posséder un bien immobilier en pleine propriété, en emphytéose ou en usufruit, que ce soit à usage privé ou professionnel :

☐ **OUI** ☐ **NON**

La réglementation régionale prévoit que le ménage propriétaire d'un bien immobilier ne peut accéder à un logement social. Les sociétés de logement social peuvent déroger à cette disposition pour des situations particulières. Si tel est le cas, veuillez mentionner, ici, les raisons qui vous poussent à demander une telle dérogation. Une décision sera prise par la société après analyse de ces raisons.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

10. MOTIVATIONS DE LA DEMANDE

Ces motivations sont données à titre indicatif.
Pouvez-vous nous communiquer quelle est la motivation principale de votre demande de logement social ? (Trois réponses au maximum : 1- la raison principale, 2- la seconde raison, 3- la troisième motivation).

état du logement existant	
perte du logement	
moyens financiers	
santé	
problèmes familiaux	
parents de locataire(s) de logement social	
proximité du quartier	
mutation	

Occupez-vous un logement dont le bailleur est une personne privée ? ☐ **OUI** ☐ **NON**

Indiquez le montant (sans les charges) du loyer que vous payez actuellement | Euros

SPECIMEN

Le candidat doit communiquer, à la société de référence, dans un délai maximal de deux mois toute modification de la composition de ménage ou tout changement d'adresse, faute de quoi sa candidature pourra être radiée.

Seul le formulaire original dûment complété, signé et accompagné des annexes requises sera pris en compte.

- Les soussignés autorisent la société à obtenir des services publics compétents tous les documents relatifs aux éléments nécessaires à la vérification des conditions d'admission, des éléments servant au calcul du loyer ainsi que de tout autre élément concernant son dossier de locataire.
- S'ils ont indiqué qu'il est nécessaire, pour un des membres du ménage, que le logement soit totalement adapté à la circulation en chaise roulante ou relié à un service d'aide à la vie journalière, les soussignés autorisent la société à obtenir de l'Association Nationale pour le Logement des Personnes Handicapées (ANLH) tous les renseignements utiles à l'attribution par les sociétés d'un logement répondant aux besoins des personnes à mobilité réduite. Ils autorisent également la société de référence à transmettre les informations reprises dans ce formulaire et ses annexes à l'ANLH.
- Les soussignés autorisent la société de référence à transmettre les informations, reprises dans ce formulaire et ses annexes, aux autres sociétés de la Région de Bruxelles-Capitale.
- Les soussignés attestent qu'aucun membre du ménage, n'ayant pas la qualité d'enfant à charge, n'est candidat à ce jour auprès d'une société de logement social de la Région.
- Les soussignés déclarent sur l'honneur que les renseignements repris dans le présent formulaire sont exacts et complets et avoir pris connaissance du fait que toute fausse déclaration portant sur les conditions d'admission et les titres de priorité entraînera la radiation de leur candidature ainsi que l'impossibilité de se réinscrire pendant 6 mois.

Date : ..... / ..... / 20.....

Signature(s)

Le (la) candidat(e) | Le (la) conjoint(e) ou cohabitant(e) | Les autres membres majeurs

A joindre obligatoirement :

- Pour tous les membres du ménage qui ne sont pas enfants à charge : **l'avertissement extrait de rôle relatif aux revenus** de l'année concernée. Par exemple : revenus de 2010 pour une inscription en 2013, 2011 pour une inscription en 2014 ou à défaut toute preuve de vos revenus actuels (les trois dernières fiches de salaire, chômage, CPAS, ...) ou une déclaration sur l'honneur attestant de l'absence de revenus.
  Toutefois lorsqu'au moment de la demande, les revenus du ménage sont réduits par rapport à ceux pris en compte, les revenus actuels sont pris en considération. Vous pouvez donc également communiquer vos revenus actuels.
- Pour les enfants à charge : **une attestation nominative de l'organisme payant les Allocations familiales** reprenant nom, prénom et date de naissance des enfants.
- La preuve qu'au moins un des membres du ménage est inscrit au registre de la population ou des étrangers : copie de la carte d'identité (recto/verso), certificat de résidence, etc.
- Une **composition de ménage** en provenance d'un organisme officiel.

N'oubliez pas de joindre les **preuves des titres de priorité invoqués** au point 7 de ce formulaire.

SPECIMEN

11. AUTRES RENSEIGNEMENTS QUE LE CANDIDAT SOUHAITE FOURNIR

SPECIMEN

Printed on recycled paper.